



Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Montreuil, le 17 juin 2009,

Monsieur le Ministre,

Vous avez prévu d'organiser la nouvelle épreuve dite « de contrôle de l'examen du baccalauréat professionnel » au début du mois de juillet prochain.

Cette épreuve instituée en cours d'année scolaire (arrêté du 10 février) découle du même décret que celui qui généralise le baccalauréat professionnel en trois ans que nous continuons de considérer comme néfaste.

Les modalités de cette épreuve suscitent une colère légitime chez nos collègues. En effet le coefficient attribué (50 % de l'examen) conduit à rendre négligeables les enseignements généraux et même les enseignements professionnels théoriques dans l'obtention du baccalauréat.

Cet « oral de contrôle » repose sur la pratique professionnelle en entreprise. Les élèves doivent compléter une simple fiche de format A4 dressant une liste des lieux de stage, des activités exercées et des moyens utilisés...

Cette épreuve, telle qu'elle est définie (contenu et coefficient), ne constitue donc nullement une véritable épreuve de contrôle permettant de mesurer les acquis des candidats dans les différentes disciplines.

Elle conduit donc à une dévalorisation des enseignements comme de la valeur du baccalauréat professionnel, qui doit sanctionner de solides connaissances pour légitimer le niveau de qualification visé et être reconnu comme tel par les employeurs.

De plus les premiers éléments en notre possession attestent que les dysfonctionnements dans le déroulement même de cette épreuve risquent d'être nombreux.

Nous vous demandons donc en urgence de geler pour cette année cette « épreuve » et de donner aux jurys les instructions nationales nécessaires, portant notamment sur l'examen des livrets scolaires des candidats qui auront obtenu entre 8 et 10 de moyenne. Les jurys sont en effet parfaitement qualifiés pour se prononcer souverainement dans ce cadre sur la délivrance du diplôme.

Nous vous demandons enfin une nouvelle fois d'ouvrir de véritables négociations sur l'enseignement professionnel et notamment sur les modalités de délivrance (épreuves ponctuelles, CCF) des diplômes professionnels (BEP et Bac pro), y compris ce que devrait être une véritable épreuve de rattrapage au baccalauréat professionnel.

Cela nécessite le retrait de l'arrêté du 10 février 2009 qui organise la nouvelle épreuve de rattrapage.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la CGT
Patrick Désiré
Co secrétaire général



Pour le SNFOLC
Jacques Paris
Secrétaire général



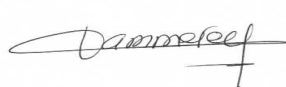
Pour le SNCL
Marc Geniez,
Secrétaire général



Pour la fédération SUD Education
Jean Burner
Co-secrétaire général



Pour le SNUEP FSU
Jérôme DAMMEREY



Pour le SNEP
Serge Chabrol
Secrétaire général

